

Nature de l'acte :	<b>Arrêté du Maire</b>
5.4	Délégation de fonctions
Objet :	<b>Arrêté portant délégation de fonction et de signature au 1<sup>er</sup> adjoint au Maire</b>

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE FAVARS,**

*Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18 ;*

*Vu le procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 20/03/2026 constatant l'élection de M MESTRE Jean-Michel, en qualité de premier adjoint au Maire ;*

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il est possible au Maire de prévoir, sous sa surveillance et sa responsabilité, une délégation de fonction et de signature,

**ARRETE**

**Article 1 :** En application de l'article L 2122-18 du Code général des collectivités territoriales, à compter du 23/03/2026, **M MESTRE Jean-Michel, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, est délégué aux fonctions se rapportant à l'urbanisme et à l'environnement, listées de manière non exhaustive comme suit :**

- **espaces publics,**
- **projets d'aménagements (espaces verts, fleurissement, sécurité),**
- **gestion du cimetière,**
- **urbanisme et environnement,**
- **gestion et mise en place des illuminations lors des fêtes de fin d'année,**
- **meublement urbain,**
- **problèmes liés aux ordures ménagères,**
- **chemins de randonnées.**

Il assurera ces fonctions et missions, en nos lieu et place et concurremment avec nous.

**Article 2 :** Délégation permanente est également donnée à M MESTRE Jean-Michel, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, à l'effet de signer les documents concernant l'urbanisme et l'environnement, à l'exception des documents portant engagement financier pour la collectivité : devis, titres de recettes, mandats de paiement, marché public.

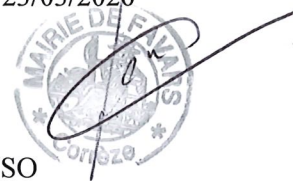
Ces fonctions seront, comme prévu à l'article 1er ci-dessus, assurées concurremment avec nous.

**Article 3 :** Copie du présent arrêté sera adressée à M. le Préfet de la Corrèze.

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 019-211908207-20260323-2026_ARRT_01-AI



A FAVARS, le 23/03/2026  
Le Maire,



Georges AFONSO